

M. DEUTSCH: Oui, tout juste. Prenons un exemple concret. On propose l'érection d'un bureau de poste à Toronto au coût de 15 millions. Voilà un projet d'envergure. Le ministère sera alors requis d'expliquer au Conseil du Trésor les raisons qui justifient cette entreprise, raisons qui doivent accompagner la proposition. Le personnel du Conseil du Trésor se fera l'intermédiaire du Conseil auprès du ministère de façon à offrir aux ministres tous les renseignements dont ils ont besoin pour prendre une décision. Si les renseignements émis par le ministère ne sont pas assez complets, non pas par mauvaise volonté, mais plutôt par oubli, le personnel du Conseil du Trésor verra à obtenir du personnel du ministère les renseignements supplémentaires nécessaires et les deux personnels travailleront de concert pour assister les ministres dans leur travail.

Le sénateur REID: Peut-il arriver que le Conseil du Trésor fasse paraître devant lui, à fins d'explications, le ministre responsable de la nouvelle proposition?

M. DEUTSCH: Oui, lorsque les prévisions budgétaires d'un ministère donné passent devant le Conseil, le ministre de ce ministère les accompagne.

Revenons aux multiples manipulations que subissent les renseignements. Le personnel s'emploie donc aux nombreuses synthèses dont j'ai parlées. Les renseignements fournis étant, je le répète, nombreux, diffus et complexes, le personnel voit à en retenir seulement l'essentiel, de façon que le Conseil s'attaque immédiatement aux véritables problèmes.

Il va sans dire que dans ces divers remaniements, le personnel du Conseil du Trésor doit souventes fois collaborer avec le personnel des divers ministères. Par exemple, à propos de cette question des crédits annulés, le personnel du Conseil du Trésor pourra s'adresser au personnel du ministère et lui dire: "D'où vient que la portion tombée en annulation quant à certains crédits, soit toujours les 10, 15 ou 20 p. 100 de votre crédit annuel?" Et les deux personnels rechercheront de concert la solution du problème. Ils étudieront également la précision des prévisions budgétaires, en gardant un œil sur la statistique des annulations, sans oublier les notices explicatives qui doivent accompagner toute demande d'augmentation. De la sorte, les ministres pourront immédiatement s'attaquer au cœur même du problème en se permettant de délaisser l'aspect simplement statistique des renseignements.

Le sénateur ISNOR: Avez-vous fait quelque chose dans ce sens depuis deux ou trois années, relativement à certains ministères?

M. DEUTSCH: Nous nous y sommes efforcés, sénateur Isnor.

Le sénateur ISNOR: Je pense tout particulièrement au ministère des Travaux publics. Ses annulations de crédit sont assez élevées. Pourtant, il y a eu amélioration au cours des deux dernières années.

M. DEUTSCH: Nous avons très étroitement travaillé avec le ministère des Travaux publics à cet effet. Nous essayons de rendre leurs prévisions aussi exactes que possible en travaillant de concert avec le personnel de ce ministère, de façon à éliminer autant que possible les problèmes d'allure uniquement statistique.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous du succès? Amenez-vous les ministères à réduire leurs prévisions?

M. DEUTSCH: S'il s'agit là d'une question de ligne de conduite, cela nous concerne peu en tant que fonctionnaires. Mais s'il s'agit uniquement de l'aspect technique des prévisions, je dirais que nos efforts ont porté fruits, sénateur.

Tout le travail s'accomplit dans un parfait esprit de collaboration entre notre personnel et celui des divers ministères. Les deux personnels travaillent de concert à tous les problèmes dont j'ai parlé. Mais quand il s'agit d'une ligne de conduite, c'est aux ministres à décider. Ces propositions sont présentées au